

PLAINTES CONTRE UNE ANTENNE-RELAIS

"La France doit réduire les normes"

Une famille a porté plainte au pénal à l'encontre de Bouygues Telecom qui a installé une antenne-relais dans leur quartier. Les deux jeunes filles se plaignent notamment de maux de tête, de troubles du sommeil, de crampes et de troubles cardiaques. Ces symptômes peuvent-ils être imputables qu'à une seule antenne-relais ? Si la cause réside dans les ondes électromagnétiques, on peut aussi accuser le Wifi ou autres...

- C'est en effet ce qu'on appelle [le syndrome des micro-ondes](#), qui peut causer, outre les symptômes que vous avez décrits, des dépressions et des pertes de mémoire. Il est assez ancien, il remonte aux années 60-70. Puis il est passé dans l'oubli... sauf à l'étranger. En Suède, par exemple, il a été reconnu par la Sécurité sociale. Une sensibilisation a aussi été faite en Grande-Bretagne.

Mais, en France, les médecins ne l'apprennent pas.

Évidemment, difficile d'accuser les seules antennes-relais, les facteurs peuvent être multiples. Mais ce que dit le certificat médical dans le cas de la plainte déposée mercredi, c'est qu'il est possible que l'antenne-relais soit à l'origine des maux des deux jeunes filles. (> [Lire les extraits de la plainte](#))

Des troubles physiques ont par ailleurs été confirmés dans [le rapport "Bio-Initiative"](#) sur les champs électromagnétiques, remis en 2007 par des experts internationaux et qui fait la synthèse de plus de mille cinq cents études consacrées à la question.

Quels conseils donneriez-vous donc aux pouvoirs publics, ainsi qu'aux usagers du portable ?

- Concernant les antennes-relais, la situation pourrait être très claire. Les effets biologiques de leurs ondes ont fait l'objet d'études dans tous les pays, sauf en France. Les médecins décrivent les symptômes et tous réclament la baisse des normes. C'est ce que réclamaient, par exemple,

["l'appel de Fribourg"](#), lancé en 2002 notamment par des spécialistes de la médecine environnementale.

C'est ce que réclament plusieurs associations, notamment celle dont je suis président, [l'Asep](#).

C'est ce que réclament aussi certains politiques. Décembre 2007 : une [proposition de loi](#) a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée du Val-de-Marne, Marie-Anne Montchamp, soutenue par 34 députés UMP, sur la réglementation de l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile.

Cette proposition demandait une limite d'exposition aux champs électromagnétiques à 0,6 volt par mètre ainsi qu'une distance d'au moins 300 mètres entre l'habitation et l'antenne. Elle prévoyait également que les locataires de logements sociaux soient consultés lors d'implantation d'antennes-relais, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Cette proposition de loi regroupe nos préoccupations mais elle n'a malheureusement pas été discutée.

Alors même que [le Parlement européen a jugé que les normes actuelles étaient obsolètes](#).

La France doit simplement changer et réduire les normes, comme cela a été fait par exemple en Autriche.

Je suis stupéfait par tant d'attentisme de la part des pouvoirs publics français. Nous allons continuer à faire pression pour que notre préoccupation, qui est avant tout de protéger la santé des patients, soit respectée.

Concernant l'usage du portable, je vous renverrai à ["l'appel des 20"](#), dont je figure parmi les signataires. On ne dit pas de ne pas utiliser les portables : leur utilité en cas d'urgence –et en tant que médecin je ne peux que l'approuver– est indéniable. Mais il suffit, là encore, de prendre quelques simples précautions : utiliser un kit piéton ou le haut-parleur, envoyer des SMS plutôt qu'appeler, **interdire l'usage par les enfants, plus sensibles aux ondes.**

Ce sont des mesures toutes simples et intelligentes.

Pensez-vous que cette première plainte au pénal puisse créer le déclic ? Qu'en attendez-vous ?

- J'attends avant tout une réaction des pouvoirs publics. Mon action est de sensibiliser les décideurs et protéger la santé des usagers.

Interview du Dr Pierre Sauvet par Séverine De Smet (le jeudi 18 septembre 2008)

Next-up organisation : [Pétition BioInitiative pour la réduction des normes afin de rendre la téléphonie mobile compatible avec la santé humaine, la faune, la flore et réduire les dérèglements climatiques.](#)